

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 25 (1874)
Heft: 11

Artikel: Au comité permanent de la société des forestiers suisses
Autor: Riniker, J / Roulet, J. de / Schwyter, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une commission, composée de Messieurs les inspecteurs forestiers Riniker à Aarau, Schwyter à Frauenfeld et Roulet à Neuchâtel, d'examiner les circonstances qui influent sur la publication de notre journal, et de faire des propositions pour les transformations qu'il pourrait convenir de lui faire subir. Le rapporteur de cette commission étant absent, il prie Mr. Liechti de faire lecture du rapport, dont la voici la teneur.

Au Comité permanent de la société des forestiers suisses.

Messieurs!

Par lettre du 13 avril 1874, le président du comité permanent de la société des forestiers suisses, Mr. Weber, directeur du chemin de fer du Gotthard, a chargé les soussignés d'examiner les circonstances dans lesquelles se trouve le journal suisse d'économie forestière, et de lui présenter au commencement de mai des propositions pour la transformation de ce journal.

Pour accomplir cette tâche, la commission a d'abord recueilli auprès des rédacteurs actuels du journal, les renseignements qui lui étaient nécessaires, puis ayant discuté dans deux séances successives, les questions qui s'y rapportent; elle peut vous adresser aujourd'hui le rapport et les propositions qui suivent :

La société des forestiers suisses, fondée en 1843 pour travailler aux progrès de l'économie forestière dans la patrie, se convainquit bientôt de la nécessité d'éditer un journal qui fît connaître ses efforts au public et spécialement aux autorités. Elle fonda donc en 1850 le journal forestier suisse dans le but de répandre autant que possible au milieu du peuple suisse des vues plus correctes et de meilleurs principes sur le traitement des forêts. La rédaction de ce journal fut confié à Mr. l'inspecteur des forêts Kasthofer à Berne, le vaillant champion de l'économie forestière dans nos montagnes.

Malheureusement il ne put pas longtemps faire valoir au profit de notre journal sa plume habile et sa précieuse expérience, une violente attaque d'apoplexie relégua le vétéran de la sylviculture sur un lit de douleur, ensorte qu'au bout d'une année la rédaction dût être remise entre d'autres mains. La société désigna Mr. Walo de Greyerz, alors déjà intendant forestier à Lenzbourg.

Dix ans durant le journal forestier suisse prospéra sous la rédaction de Mr. Walo de Greyerz. A la réunion des forestiers de 1860 à Zofingue, la société prit la résolution de transmettre la rédaction du journal aux professeurs de la division forestière de l'école polytechnique fédérale, en vue de répondre aux besoins de ce nouvel établissement. Pendant cette période décennale de 1850 à 1860, le journal forestier suisse présente un riche contenu de travaux originaux, de correspondances, de nouvelles, de communications, etc., se rapportant à toutes les branches de l'économie forestière; une attention particulière et en rapport avec l'importance de cet objet a été consacrée à l'aménagement des forêts dans les hautes montagnes, on peut même signaler les articles écrits dans ce domaine comme faisant vraiment la gloire du journal. En général les articles du journal se rapportent essentiellement à la culture de bois et à la police des forêts; les travaux sur l'exploitation des bois, la technologie, l'aménagement, le calcul de la rente des forêts restent tout à fait à l'arrière plan. On ne peut méconnaître que durant cette période, à laquelle appartiennent la création de l'école polytechnique, l'établissement de l'école forestière et l'introduction de maints progrès dans la législation et l'administration forestières des cantons, les personnalités dirigeantes imprimèrent un puissant élan à l'économie forestière.

Beaucoup de luttes, mais aussi beaucoup de progrès et une participation relativement active à l'organe de la société sont les traits caractéristiques de cette période. Le journal recevait des articles en allemand et en français; comme d'ailleurs dans leurs discussions lors des réunions générales, les membres de la société s'expriment chacun dans sa langue. Il en résultait une certaine variété et plus d'animation dans le journal, ce qui éveillait l'intérêt, et facilitait les rapports verbaux dans les réunions. Cependant dès l'an 1858, les articles en français disparurent ensuite de la décision prise d'imprimer le journal en deux éditions l'une allemande et l'autre française, ce qui ne se fit pas toutefois sans des dépenses considérables.

Avec l'année 1861, l'organe de la société sous le titre de „journal suisse d'économie forestière“, passe à la rédaction de Messieurs les professeurs Landolt et Kopp à Zurich, tandis que Monsieur Walo de Greyerz fait imprimer un second journal, »le Forestier pratique«. On avait l'idée, juste au fond, que sous le

direction de Mr. Landolt et Kopp, le journal de la société prendrait une tournure plus scientifique et servirait essentiellement aux employés forestiers supérieurs, et que le Forestier pratique se maintiendrait mieux à la portée des employés subalternes et des autorités communales.

Dans cette division du travail le Forestier pratique gardait la meilleure part, en ce sens qu'il s'adressait à un cercle plus nombreux de lecteurs et qu'à bien des égards il portait plus de fruits. Aussi prospéra-t-il fort bien sous la direction de son rédacteur expérimenté, et compta-t-il de nombreux abonnés.

Il n'en fut pas tout à fait de même pour le journal d'économie forestière. L'édition française revenait fort cher et le nombre des abonnés n'était pas augmenté en proportion; puis les procès-verbaux des réunions de la société étaient d'une longueur interminable et occupaient chaque année presque la moitié du journal.

En outre pour la livraison des travaux originaux, Messieurs les professeurs reçurent fort peu d'appui, ce qui ne contribua pas à leur faciliter l'entreprise. En 1866 les deux journaux se fusionnèrent en un seul qui parut aussi en allemand et en français. Par cette réunion on abandonna le terrain solide, savoir la séparation des journaux d'après les intérêts des lecteurs, on fut dès lors obligé d'avoir égard dans tous les articles au plus grand nombre des abonnés, qui n'ont pas fait d'études forestières, et tous les travaux, même les extraits de journaux étrangers devant être ainsi rendus populaires, il fallut souvent les affadir en leur enlevant leur intérêt scientifique.

Le forestier instruit n'y trouva bientôt plus grand intérêt et cessa de le lire, ce journal lui paraissant n'être écrit qu'en vue des gardes forestiers et des autorités communales. Mais les gardes aussi et les préposés de communes ne s'inquiétèrent plus beaucoup du journal, parce qu'il leur semblait qu'aujourd'hui, du moins dans le plateau suisse, on a suffisamment tenu compte des besoins les plus pressants en développant les cultures et améliorant les conditions de police forestière, et qu'il n'est plus nécessaire de faire de nouveaux efforts. En résumé, sans vouloir prétendre que l'activité forestière soit paralysée, on doit reconnaître qu'en bien des lieux le zèle est passablement refroidi et que les forêts sont traitées suivant une certaine routine. D'ailleurs l'abstention obstinée de ceux qui auraient pu contribuer à sou-

tenir la rédaction, avait pour résultat inévitable une certaine uniformité dans le ton et dans les vues du journal. Peu à peu le nombre des abonnés diminua, tandis que les frais d'impression pour l'édition allemande et l'édition française augmentèrent ensuite de l'élévation du salaire des ouvriers, il en résulta que l'entreprise ne satisfait bientôt plus personne, surtout pas l'éditeur, Mr. Hegner à Lenzbourg, qui ne veut plus imprimer la feuille aux conditions actuelles, et auquel la caisse de la société a déjà dû bonifier pour 1873/74 un dédommagement de 300 Fr.

Dans l'intérêt de l'économie forestière et dans l'intérêt même de la société des forestiers il est donc urgent de faire un effort pour revivifier l'édifice qui menace ruine, et mettre notre organe e état de mieux satis faire aux besoins des forestiers suisses.

Mais avant de vous présenter ses propositions dans ce but, votre commission se permettra de chercher à élucider quelque peu la question qui se pose, de savoir pourquoi les forestiers suisses écrivent si peu et soutiennent si faiblement le journal, et comment on pourrait y remédier.

La plupart des aspirants à la vocation de forestier entrent fort jeunes à l'école polytechnique, le plus souvent ils ont suivi leur classes dans de bonnes écoles cantonales, mais n'ont encore fait aucun cours pratique. Après 2 à 2½ années d'études, ils quittent l'école forestière à l'âge de 20 à 22 ans, pour entrer dans la pratique. Ils ont acquis beaucoup de connaissances dans les sciences naturelles et les branches techniques, mais ces connaissances ne sont pas digérées et n'ont nullement pénétré dans leur chair et leur sang.

Le développement du jugement et de la raison n'a pas marché de pair avec l'accumulation du savoir; il en résulte que beaucoup de connaissances ne sont pas mises à profit et s'évanouissent peu à peu. En outre, bientôt après la sortie de l'école, vient le moment d'entrer au service militaire. Si le jeune forestier suit des cours d'aspirant, son temps est mis à contribution en très-forte mesure il doit acquérir encore de nouvelles connaissances, étrangères à celles qu'il vient de conquérir, ensorte que son activité en est presque entièrement absorbée. Ces services militaires qui se renouvellent sans cesse, maintiennent constamment le jeune homme dans une atmosphère militaire qui n'est rien moins que favorable au développement de ses connaissances forestières. Aussi n'avons

nous en Suisse que peu de forestiers qui se soient distingués dans les sciences auxiliaires, telles que la géologie, la paléontologie, l'entomologie, la botanique spéciale, la physiologie végétale, les mathématiques, etc. et qui puissent se donner pour docteurs dans ces sciences, peu qui aient acquis, comme cela se voit en Allemagne, un développement spécial dans certaines branches de l'art forestier.

A cela il faut encore ajouter, que dèsque nos forestiers sont placés, ce qui arrive bientôt après la sortie de l'école, ils sont immédiatement surchargés de travaux, ce qui ne leur laisse guères le loisir de poursuivre dans une branche spéciale des études scientifiques. — Les forestiers allemands devant faire un apprentissage pratique avant d'entrer à l'académie, arrivent plus mûris à l'école, ils la quittent à un âge plus avancé, et sont encore tenus après leur sortie de passer un long temps, en qualité d'adjoints dans des triages forestiers, des bureaux d'inspecteurs et auprès d'employés supérieurs avant d'être admis à l'examen. Ils accomplissent en une année leur service militaire, après quoi ils se consacrent exclusivement au service forestier; ils ont alors tout le loisir de se développer davantage, et c'est justement ces jeunes gens qui écrivent beaucoup et volontiers, soit dans l'espoir d'avancer plus vite, soit pour se faire connaître dans le monde nombreux des employés. Ce dernier stimulant a jusqu'ici complètement manqué chez nous à cause de l'organisation purement cantonale de notre administration forestière; peut être se fera-t-il jour ensuite de l'acceptation de la nouvelle constitution, qui fait présumer l'établissement de places forestières fédérales.

Malgré ces circonstances défavorables, ou plutôt précisément à cause de ces circonstances, nous devons travailler avec un nouveau zèle à reveler notre journal forestier, afin qu'au moins ce moyen là de développement ne nous fasse pas défaut.

Si nous devons reconnaître que nos forestiers suisses sont trop chargés de travaux pratiques pour trouver le temps de remplir un journal de leurs articles, nous en savons pourtant un grand nombre qui seraient parfaitement en état d'envoyer des communications intéressantes sur des observations faites au milieu de leur travaux, et d'autres qui cultivent encore la science et pourraient aussi soutenir le journal dans ce sens. D'ailleurs nous devons appeler des professeurs de sciences naturelles à

coopérer à la partie scientifique, et nous ne doutons pas que plusieurs de nos anciens camarades d'étude nous prêteraient volontiers le concours de leurs connaissances, sans se laisser arrêter par la modicité du payement

Outre les difficultés inévitables qui entraveront toujours en Suisse le succès de notre journal, il souffre de deux défauts qui peuvent être évités, savoir :

1. une tendance à vouloir tout populariser, ce qui ne convient réellemant ni aux employés supérieurs, ni aux employés subalternes, et qui ne peut bien s'approprier qu'à quelques sujets spéciaux;
- 2, une complication préjudiciable et coûteuse dans l'alimentation et la publication du journal.

Pour éliminer le premier défaut, nous proposons d'en revenir à la division antérieure en deux journaux distincts, en ce sens que le Forestier pratique principalement destiné aux autorités communales, aux forestiers communaux et aux gardes forestiers paraisse chaque mois dans l'esprit et la forme de sa publication précédente. On prierait Mr. Walo de Greyerz d'en entreprendre la rédaction. Cette feuille recevrait d'ailleurs des articles dans l'une et l'autre langue et ne paraîtrait pas en deux éditions séparées, car beaucoup d'employés et de conseillers communaux comprennent allemand et le français; d'ailleurs nos collègues de la Suisse romande ne persistent pas à demander la traduction.

A côté du journal mensuel du Forestier pratique la société éditerait un annuaire paraissant librement en 1 à 4 livraisons. Cette publication serait spécialement destinée aux inspecteurs forestiers, aux amateurs des Alpes et de la nature, et en général aux classes plus instruites; à côté des forestiers, les géologues, les physiologistes, les naturalistes en général et mathématiciens seraient appelés à prendre part à la rédaction. Cette feuille devrait aussi porter l'attention qu'il convient sur les questions relatives à la rente des forêts. On pourrait fréquemment extraire des articles intéressants d'autres journaux. Une attention toute spéciale serait consacrée aux questions de reboisement et d'endiguement, pour élucider les conditions générales de l'état de nos hautes montagnes.

Cet annuaire serait l'organe de la société des forestiers suisses. Cependant les procès verbaux des séances paraîtraient sous forme

de supplément dans un cahier séparé, pour ne pas occuper trop de place aux dépens des travaux originaux. Des nouvelles et des aventures intéressantes de chasse, des communications sur la vie des animaux seraient aussi les bien venues, peut être pourrait-on ainsi aboutir à une fusion avec la gazette suisse de la chasse, qui paraît aussi être plus ou moins atteinte de marasme.

Cependant, comme il faudrait aussi tenir compte de la nécessité pratique de mettre en rapports l'offre et la demande des produits forestiers, on joindrait à l'annuaire une feuille d'avis soit un indicateur hebdomadaire des forêts contenant:

1. Les publications de toutes les ventes importantes de bois et d'écorce dans les forêts de l'état, des communes, des corporations et des particuliers dans toute la Confédération ordonnées par cantons et par districts.
2. Toutes les publications relatives aux achats et aux ventes de forêts.
3. La publication des prix des bois et des écorces d'après les résultats des ventes, pouvant servir en quelque sorte de prix courant pour les marchands et les acquéreurs de produits forestiers.
4. Toutes les publications relatives aux offres et aux demandes d'objets de cultures, avec indication des prix.
5. D'autres publications se rapportant à l'économie forestière.

Comme membres de la société, les employés forestiers des cantons et des communes veilleraient à ce que les publications à faire dans leur cercle d'activité soient adressés à l'indicateur et se chargeraient de communiquer les prix de vente dont ils auraient connaissance.

Autrefois on aurait pu se demander si un indicateur de ce genre publié pour toute la Suisse, répondrait à un besoin réel, et s'il ne serait pas préférable de publier les ventes dans les feuilles locales des districts avoisinant le lieu du marché. Mais aujourd'hui, depuis que les prix des bois se sont considérablement élevés et que les voies de communications ont été complètement transformées et grandement améliorées par l'établissement de nombreux chemins de fer, l'utilité d'un tel indicateur est évidente. On peut admettre avec certitude que cette feuille serait bientôt entre les mains de chaque maître tanneur, de chaque industrie

en bois, aussi bien que des marchands de bois, des forestiers et des conseillers communaux, pour peu du moins que les membres de la société se donnent au début la peine de la soutenir et de la faire connaître. Dès lors le produit de cette feuille en dépasserait bien vite les dépenses, et cette publication procurerait à la société une ressource pécuniaire qui faciliterait le développement de notre annuaire et du Forestier pratique, et servirait ainsi aux progrès de l'économie forestière. On pourrait s'abonner séparément à l'indicateur et à l'annuaire.

Enfin pour diminuer aussi les frais d'édition de ce dernier, ou renoncerait à publier une traduction française, et les articles paraîtraient comme jadis dans le journal forestier et aujourd'hui encore dans le journal de l'artillerie, chacun dans sa langue originale, savoir en allemand, en français et en italien. Chaque abonné lit ainsi les articles qu'il comprend; d'ailleurs tout forestier suisse peut bien lire en allemand et en français, même nombre d'entre eux comprennent les trois langues de notre patrie. Ainsi nous aurons sans doute plus d'abonnés et aussi plus de collaborateurs, chacun pouvant écrire dans sa langue sans devoir s'exposer à une traduction qui quelquefois intervertit le sens de sa pensée. Il faut aussi considérer que la lecture d'une langue étrangère, apprend à la mieux connaître, ce qui non seulement est une occasion de développement général, mais qui dans le cas particulier facilite nos rapports entre confédérés.

Pour l'édition du forestier pratique, de l'annuaire et de l'indicateur forestier, nous proposons de nommer un comité de rédaction composé de M. M.

Walo de Greyerz à Lenzbourg.

El. Landolt à Zürich.

Davall à Vevey.

J. Roulet à Neuchâtel.

Fankhauser à Berne.

A. Schwyter à Frauenfeld.

J. Riniker à Aarau.

J. Coaz à St. Gall.

Zarro à Bellinzone.

Nous proposons en outre de nommer collaborateurs M. M. Bachmann, professeur à Berne, Kramer, professeur à Zurich, Jaccard, professeur de géologie au Locle, Philippe de Rougemont

(entomologie) à Neuchâtel, Marchand, sous inspecteur à Arbois, de Greyerz à Woxna, Jermann à Laufen, Meier à Olten, Brosi à Zurich, Kopp, professeur à Zurich, Meister à Zurich, Schnyder, insp. for. à Berne, Schluepp à Nidau, Amrhyn, insp. for. à Lucerne, Vogler, insp. for. à Schafhouse, Liechti, insp. for. à Bulle, Bertholet à Aigle, Puenzioux à Clarens, qui se feraient un devoir de soutenir l'annuaire par des communications ou des travaux originaux.

Quant à l'éditeur de ces feuilles, on ne saurait faire aujourd'hui des propositions précises. Il faudra choisir entre l'éditeur actuel à Lenzbourg et des éditeurs à Zurich, le siège de l'école forestière; il s'agira de voir lequel fera les offres les plus acceptables.

L'indicateur devrait se publier dès le 1er Octobre 1874, l'annuaire et le forestier pratique commenceraient à paraître avec l'année 1875.

La commission conclut par les propositions suivantes, qu'elle vous prie de transmettre à la société des forestiers suisses:

1. Le journal suisse d'économie forestière cessera de paraître dès la fin de l'année 1874, à sa place la société publiera en 1875:

a) un annuaire forestier, paraissant par livraisons au nombre de 1 à 4 et d'épaisseur indéterminée, imprimé en lettres latines et traitant spécialement des sujets techniques et scientifiques de l'économie forestière.

b) une feuille mensuelle rédigée dans le sens du Forestier pratique.

2. Une feuille d'avis, soit un indicateur forestier, formant une même entreprise avec l'annuaire, paraîtra chaque semaine, comme il est dit dans le rapport et cela dès le 1er octobre 1874.

3. Les articles seraient publiés dans leur langue originale.

4. Le siège de la rédaction de la feuille mensuelle sera à Lenzbourg, celui de l'annuaire et de l'indicateur à Zürich.

5. Les bénéfices de l'indicateur reviennent à la caisse de l'annuaire, qui doit aussi soutenir le journal mensuel.

6. Le comité de rédaction est chargé d'organiser les conditions spéciales des diverses publications.

AARAU, le 7. Mai 1874.

La commission:

J. Riniker.

J. de Roulet.

A. Schwyter.

Monsieur de Roulet, inspecteur général des forêts à Neuchâtel, regrette l'absence de Messieurs Riniker et Schwyter, membres avec lui de la commission pour la réorganisation du journal, et il traduit le rapport en l'abrégeant. Comme il faut renoncer à la double édition allemande et française parcequ'elle coûte trop cher, deux alternatives se présentent: Ou bien l'on peut continuer le journal actuel, mais publier en une seule édition, ou bien on doit le transformer en une feuille trimestrielle et lui donner un caractère plus scientifique. La commission a déjà fait des démarches pour s'assurer des collaborateurs et plusieurs ont promis leur concours. Depuis que la commission s'est réunie, on a aussi pensé que l'Indicateur forestier pourrait être réuni au Forestier pratique. L'orateur n'est pas tout à fait d'accord pour recommander la nomination d'un comité de rédaction trop nombreux, pour le reste il ne voit pas d'inconvénient à adopter le programme de la commission, bien qu'il ne le considère pas comme irréprochable.

Mr. Weber, directeur à Lucerne: Le comité permanent a examiné le rapport de la commission et y a reconnu bien des vues fondées. Cependant il ne pense pas que les ressources de la société suffisent pour entreprendre la publication de trois journaux, puisque maintenant déjà les $\frac{2}{3}$ des nos recettes sont absorbés par le journal. Le comité permanent appuyé la proposition de transformer le journal mensuel en une publication trimestrielle, ce qui aurait déjà l'avantage d'éviter le morcellement des articles de longue haleine. Cette transformation qui convient au but de la société et correspond aux moyens, dont elle dispose, répond aux vues du comité qui n'estime pas que l'on doive disséminer les forces dans la rédaction de trois journaux. Il désire que la société prenne une décision définitive, ou qu'elle nomme une nouvelle commission qui devrait encore se réunir à Bulle, ou bien qui serait adjointe au comité permanent si la commission ne considère pas la question comme suffisamment mûrie. L'orateur propose: que la société nomme une commission qui sera chargée de faire rapport, si possible avant que l'assemblée se sépare.

Mr. Landolt, professeur: J'ai été chargé de donner quelques renseignements sur le côté financier de la question. Je suis parti de la supposition que les livraisons trimestrielles seraient fortes de trois feuilles d'impression, ce qui correspondrait à peu près à l'édition actuelle.

Dans ces conditions, une édition (sans les frais de rédaction et de traduction) coûterait

pour 400 exemplaires 588 fr. au minimum

" 500 " 680 "

" 1000 " 1140 "

ainsi donc environ 80 Fr. de plus par 100 exemplaires, Le prix de l'abonnement reviendrait ainsi, y compris les frais de rédaction (500 Fr.) à

2 fr. 72 par exemplaire en supposant 400 abonnés

2 " 30 " " " " 500 "

1 " 95 " " " " 700 "

1 " 64 " " " " 1000 "

Actuellement la feuille coûte 1400 fr. à la société et néanmoins l'éditeur déclare qu'il fait des sacrifices. Naturellement avec deux éditions les conditions sont plus défavorables; la composition à l'imprimerie coûte plus du double, les frais de traduction s'élèvent à près de 400 Fr., les frais de rédaction restent les mêmes.

400 exemplaires dans les deux langues coûtent 1196 fr.

600 " " " " " " 1568 "

Pour couvrir les frais, il faudrait avoir 1000 abonnés.

Aujourd'hui nous n'en comptons que 800, dont les $\frac{2}{3}$ de langue allemande et $\frac{1}{3}$ de langue française.

Sans doute il serait à désirer que l'on pût conserver la forme actuelle avec traduction en français, mais les finances de la société opposent une digue à nos désirs, d'autant plus que aujourd'hui déjà nous sommes en face d'un déficit. J'invite spécialement les collègues de langue française à faire entendre leurs vues, et je fais observer en terminant que, d'après les propositions de la commission, chaque article serait imprimé dans sa langue originale et que pour faciliter les suisses romands l'impression se ferait en caractères latins.

Mr. de S a u s s u r e, inspecteur général des forêts. Je crains fort qu'en abolissant la traduction française nous perdions beaucoup d'abonnés.

Mr. R o u l e t. Je crois au contraire que par ce moyen nous obtiendrions une participation plus active à la rédaction de la part des forestiers de langue française.

Mr. Meisel, intendant forestier. La question de la réorganisation du journal ne me paraît pas être suffisamment mûrie. D'une part la société ne dispose pas des ressources nécessaires pour entreprendre les trois éditions que la commission propose; d'autre part il n'est pas équitable de supprimer l'édition française. Il nous faut donc en revenir à quelque chose de plus simple et nous diriger d'après les moyens dont nous disposons. Ceci conduirait à proposer une édition moins coûteuse, mais avec traduction française. Pour tout examiner avec plus de soins, je me range à la motion de Mr. Weber demandant que la société nomme une commission et qu'elle l'adjoigne au comité permanent pour prendre une décision définitive.

Mr. Mallet, anc. insp. forestier. Le journal ne peut que gagner à être publié par livraisons trimestrielles, mais je verrais une cause de ruine pour le journal dans la suppression de l'édition française.

Je propose à la société de charger le comité permanent de liquider cette affaire sur la base d'un journal trimestriel édité en langue allemande et en langue française. Tout le reste serait réservé aux décisions du comité.

Mr. Roulet. J'ai encore une observation à présenter: l'édition française risque fort de dépérir quand même, parce qu'elle apparaît toujours beaucoup plus tard que l'original de langue allemande. Pour la rendre viable, il faudrait avoir la garantie que les deux éditions paraîtront en même temps.

Mr. Bertholet à Aigle donne quelques éclaircissement sur la cause des retards, qui tombent à la charge de l'éditeur et non du traducteur. Il s'est toujours efforcé de ne pas retarder par la traduction la publication de l'édition française.

Mr. Landolt, professeur: J'ai aussi regretté ces retards, mais il faut reconnaître qu'il n'était pas facile d'obtenir un changement à cet égard. La traduction réclame pourtant aussi du temps pour être faite, puis l'imprimerie n'est pas montée sur un grand pied, et le travail ne peut pas se faire à la vapeur. Avec des livraisons trimestrielles, il serait déjà beaucoup plus facile de faire paraître les deux éditions vers le milieu du trimestre. Mr. Hegner s'était refusé au nouvel an de continuer à imprimer le journal en français et il a fallu pour l'y décider lui promettre une somme de 300 fr. en supplément de paye. Ensuite de ces

pourparlers, l'impression de l'édition française ne commença qu'au mois de mars.

Mr. Weber. Je suis aussi d'avis que l'on publie en allemand et en français un journal trimestriel, néanmoins je persiste à demander qu'une commission soit nommée pour examiner la question plus à fond et aviser aux moyens d'exécution.

Mr. Mallet, est d'accord avec le préopinant pour la première partie de son discours, mais pour le reste il voudrait tout remettre au comité. Cette dernière proposition est mise aux voix et adoptée.

Mr. Weber, demande à l'assemblée si elle veut aussi confier au comité le choix du rédacteur.

Mr. Baldinger: Je suis aussi d'avis que l'on confie le choix du rédacteur au comité permanent.

Mr. Fankhauser, insp. génér. de forêts: Je propose qu'on ne nomme qu'un rédacteur au lieu de trois; d'ailleurs l'expérience a prouvé que la charge principale de la rédaction ne retombe au fond que sur un seul.

Mr. Coaz, insp. génér. des forêts: Le comité permanent est d'accord avec le préopinant. j'espère que de cette manière on travaillera davantage et que la rédaction sera mieux soutenue que jusqu'ici.

Aucune autre proposition n'étant faite celle de Mr. Fankhauser est adoptée.

(à suivre.)

Nouvelles des cantons.

St. Gall. En date du 6 mars dernier, le gouvernement a décidé de faire donner aux gardes forestiers du canton deux cours de sylviculture de 20 jours chacun, savoir un à Ragatz pour les gardes forestiers de l'arrondissement Werdenberg et Sargans et un à St. Gall pour les arrondissements de St. Gall et de Toggenbourg. La direction du dernier a été confiée à Mr. l'inspecteur des forêts Coaz, celle du premier à Mr. l'inspecteur forestier Wild à Ragatz.

Le nombre des assistants ne doit pas dépasser 15 par cours. Les gardes forestiers en fonction et les aspirants à des places assurées reçoivent de l'état le logement gratis et 1 fr. 80 cent. par jour; l'inspecteur forestier pourvoira à ce qu'ils puissent se procurer la pension à bon marché.

Le cours à Ragatz a été divisé en un cours de printemps et un cours d'automne. Le premier a duré dix jours au printemps